SUIVI DE L'ACTIVITÉ EN VILLE DE CERTAINS PROFESSIONNELS DE SANTÉ EN RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR POUR LES ASSURÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL HORS INDÉPENDANTS

Semaine n°19 (lundi 10 mai – dimanche 16 mai 2021)

MÉDECINS GÉNÉRALISTES LIBÉRAUX

Évolution hebdomadaire du nombre de consultations dans les cabinets des médecins généralistes libéraux en région en 2019, 2020 et 2021

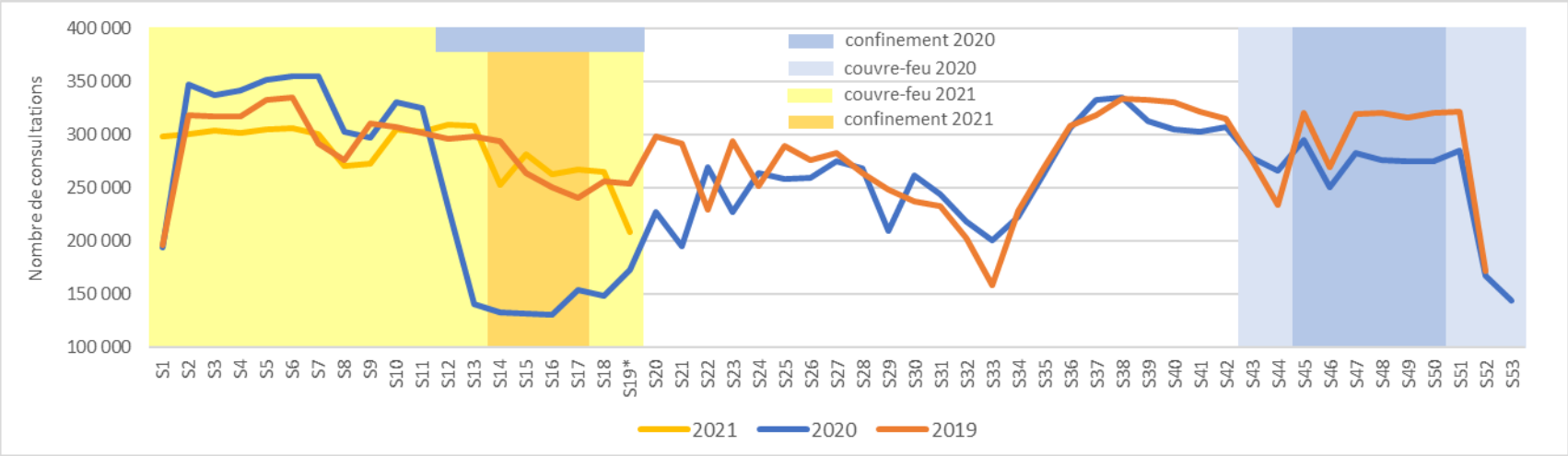

	Nombre de consultations S18 2021	Évolution S18 / S17 2021
04	7 376	-4,2%
05	6 582	-2,8%
06	58 121	2,5%
13	113 603	-1,7%
83	53 878	-3,5%
84	25 335	4,2%
Paca	264 895	-0,7%

Évolution hebdomadaire du nombre de téléconsultations (TLC) et part des médecins généralistes (MG) libéraux ayant fait de la TLC en région en 2020 et 2021

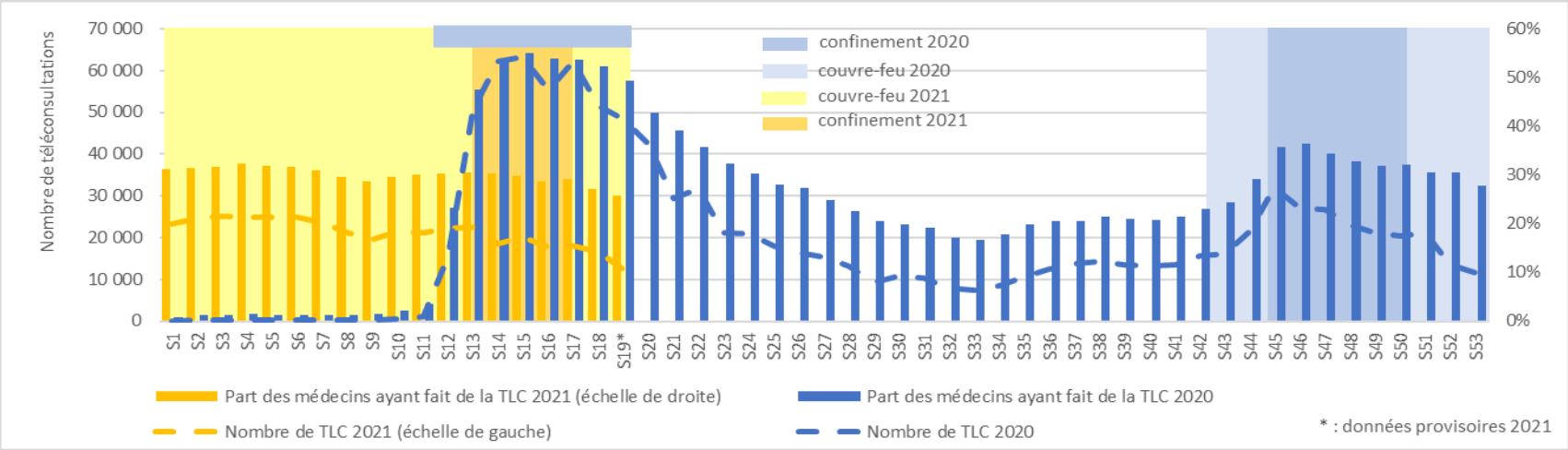

	Nombre de TLC S18 2021	Évolution S18 / S17 2021
04	323	-11,7%
05	437	-5,6%
06	4 089	-3,8%
13	7 724	-9,2%
83	3 003	-9,7%
84	986	-13,8%
Paca	16 562	-8,3%

Source : Système Informationnel de l'Assurance Maladie (SIAM) Erasme régional - Données en date de soins pour les assurés du Régime Général (RG) – Exploitation Direction de la Coordination de la Gestion du Risque (DCGDR) & Observatoire Régional de la Santé (ORS) Paca.

Notes : Les médecins généralistes libéraux sont les omnipraticiens de la région qui exercent comme libéraux intégraux, libéraux salariés, libéraux à temps partiel hospitalier ou libéraux à temps plein hospitalier ; la nature d'exercice est déterminée à la date du 25/05/21, depuis la semaine 45 de 2020. Les téléconsultations sont prises en charge sous conditions par l'Assurance maladie depuis le 15/09/18 ; ces conditions ont été assouplies dans le cadre de l'épidémie de Covid-19. S2 correspond à la semaine n°2 qui a commencé respectivement lundi 07/01/19, lundi 06/01/20 et lundi 11/01/21.

SUIVI DE L'ACTIVITÉ EN VILLE DE CERTAINS PROFESSIONNELS DE SANTÉ EN RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR POUR LES ASSURÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL HORS INDÉPENDANTS

Semaine n°19 (lundi 10 mai – dimanche 16 mai 2021)

MÉDECINS GÉNÉRALISTES LIBÉRAUX

Évolution hebdomadaire de la part des actes (consultations, visites, téléconsultations) en lien avec une affection longue durée (ALD) parmi le total des actes réalisés par les médecins généralistes libéraux en région en 2019, 2020 et 2021

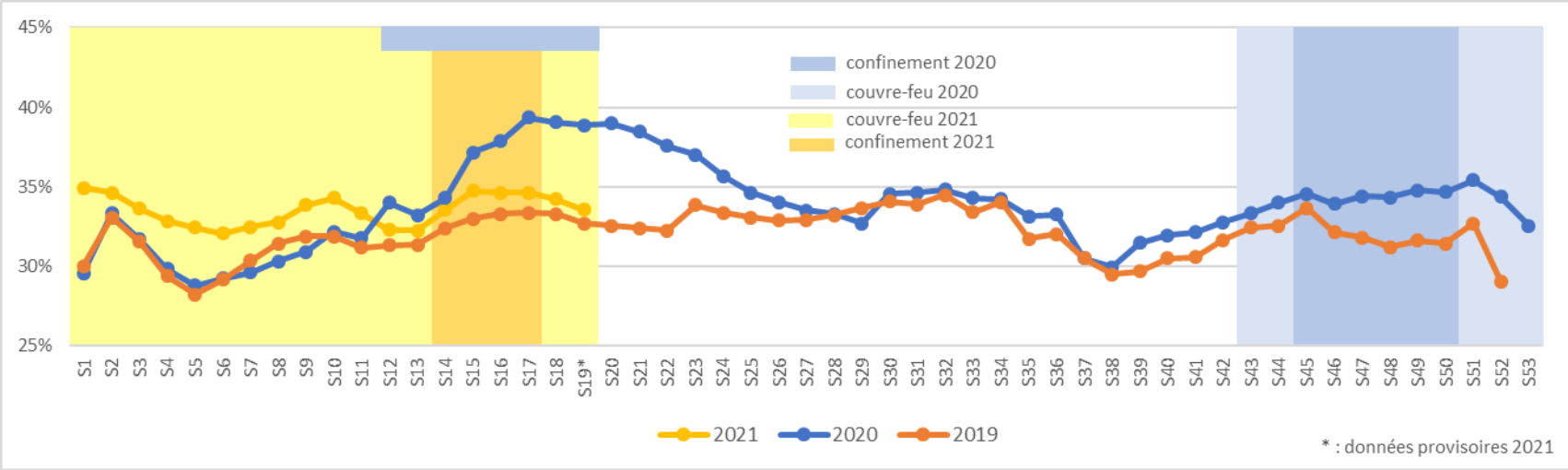

	Nombre d'actes en lien avec une ALD S18 2021	% d'actes en lien avec une ALD S18 2021
04	3 372	39,3%
05	2 484	33,8%
06	24 168	34,6%
13	44 340	32,7%
83	23 715	36,6%
84	9 443	33,6%
Paca	107 522	34,2%

Évolution hebdomadaire du nombre total d'actes (consultations dans les cabinets + visites à domicile + téléconsultations) réalisés par les médecins généralistes libéraux en 2020 et 2021

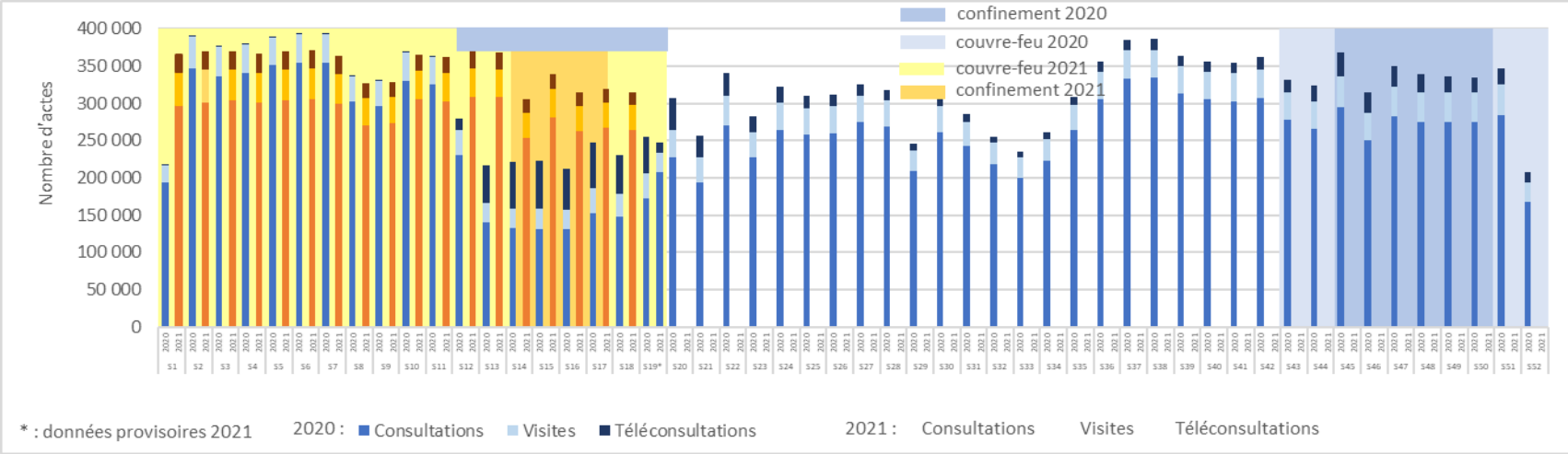

À retenir :

En semaine 18 (S18), les TLC ont représenté 5,3% des actes des médecins généralistes (MG) libéraux ; près de 30% d'entre eux ont fait de la TLC en S18.

Au total, en comptabilisant les consultations aux cabinets, les visites à domicile et les TLC, l'activité des MG libéraux a diminué de 1,7% entre les semaines S17 et S18 dans la région. En cumulé depuis le début de l'année, l'activité a augmenté de 10,7% en 2021 par rapport à 2020, et de 5,6% par rapport à 2019.

Source : Système Informationnel de l'Assurance Maladie (SIAM) Erasme régional - Données en date de soins pour les assurés du Régime Général (RG) – Exploitation Direction de la Coordination de la Gestion du Risque (DCGDR) & Observatoire Régional de la Santé (ORS) Paca.

Notes : 1) Les médecins généralistes libéraux sont les omnipraticiens de la région qui exercent comme libéraux intégraux, libéraux salariés, libéraux à temps partiel hospitalier ou libéraux à temps plein hospitalier ; la nature d'exercice est déterminée à la date du 25/05/21, depuis la semaine 45 de 2020. Les téléconsultations sont prises en charge sous conditions par l'Assurance maladie depuis le 15/09/18 ; ces conditions ont été assouplies dans le cadre de l'épidémie de Covid-19. 2) Une affection longue durée (ALD) est un problème de santé dont la gravité et/ou le caractère chronique nécessitent un traitement prolongé et une thérapeutique particulièrement coûteuse, et pour lesquelles le ticket modérateur est supprimé. 3) S2 correspond à la semaine n°2 qui a commencé respectivement lundi 07/01/2019, lundi 06/01/2020 et lundi 11/01/2021.

SUIVI DE L'ACTIVITÉ EN VILLE DE CERTAINS PROFESSIONNELS DE SANTÉ EN RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR POUR LES ASSURÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL HORS INDÉPENDANTS

Semaine n°19 (lundi 10 mai – dimanche 16 mai 2021)

MÉDECINS SPÉCIALISTES LIBÉRAUX

Évolution hebdomadaire du nombre de consultations dans les cabinets des médecins spécialistes libéraux en région en 2019, 2020 et 2021

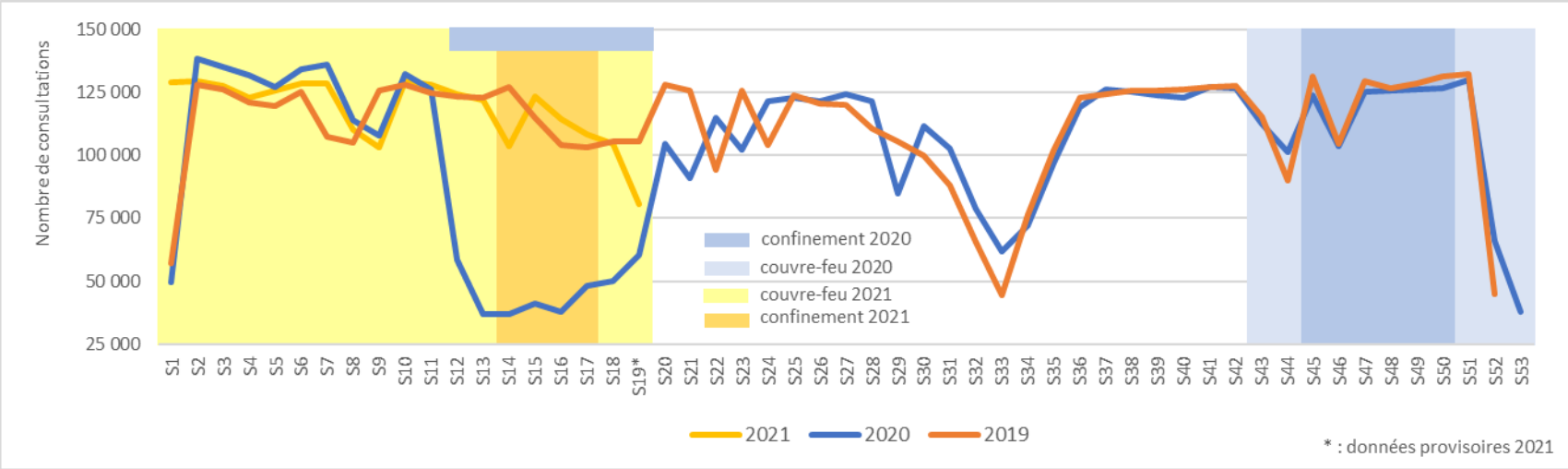

	Nombre de consultations S18 2021	Évolution S18 / S17 2021
04	2 225	2,5%
05	1 160	-5,2%
06	26 817	-2,3%
13	44 338	-4,3%
83	21 192	-2,9%
84	8 847	-6,5%
Paca	104 579	-3,6%

Évolution hebdomadaire du nombre de téléconsultations (TLC) et part des médecins spécialistes libéraux ayant fait de la TLC en région en 2020 et 2021

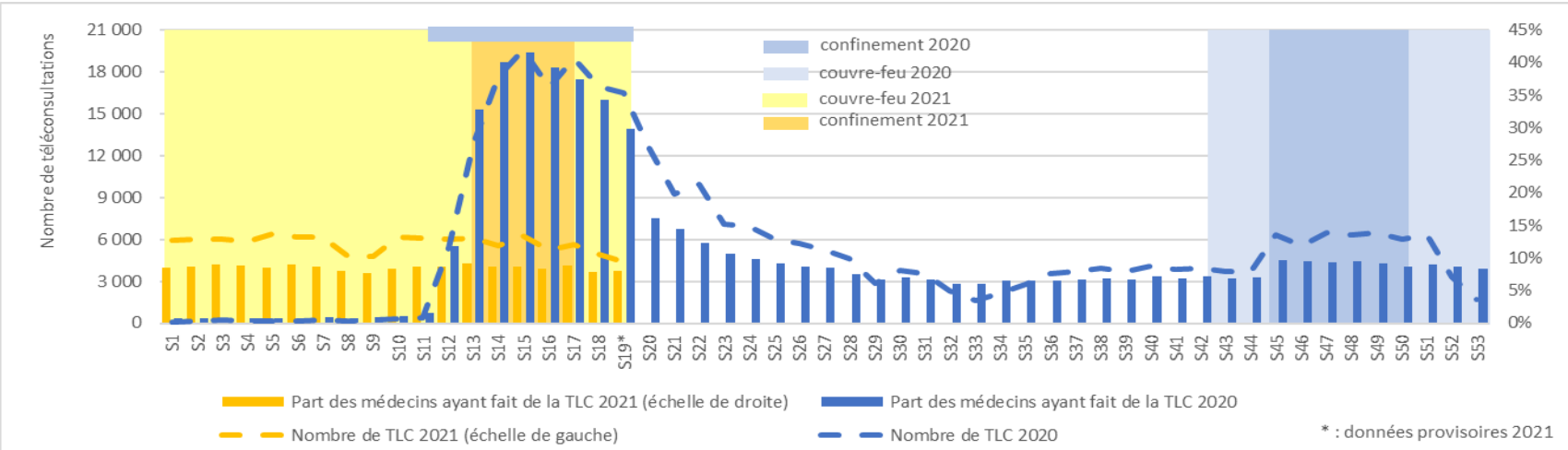

	Nombre de TLC S18 2021	Évolution S18 / S17 2021
04	92	-29,8%
05	21	-34,4%
06	1 427	-11,3%
13	2 343	-10,2%
83	930	-12,7%
84	161	-23,0%
Paca	4 974	-12,0%

Source : Système Informationnel de l'Assurance Maladie (SIAM) Erasme régional - Données en date de soins pour les assurés du Régime Général (RG) – Exploitation Direction de la Coordination de la Gestion du Risque (DCGDR) & Observatoire Régional de la Santé (ORS) Paca.

Notes : Les médecins spécialistes libéraux sont les praticiens de la région qui exercent comme libéraux intégraux, libéraux salariés, libéraux à temps partiel hospitalier ou libéraux à temps plein hospitalier ; la nature d'exercice est déterminée à la date du 25/05/21, depuis la semaine 45 de 2020. Les téléconsultations sont prises en charge sous conditions par l'Assurance maladie depuis le 15/09/18 ; ces conditions ont été assouplies dans le cadre de l'épidémie de Covid-19. S2 correspond à la semaine n°2 qui a commencé respectivement lundi 07/01/2019, lundi 06/01/2020 et lundi 11/01/2021.

SUIVI DE L'ACTIVITÉ EN VILLE DE CERTAINS PROFESSIONNELS DE SANTÉ EN RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR POUR LES ASSURÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL HORS INDÉPENDANTS

Semaine n°19 (lundi 10 mai – dimanche 16 mai 2021)

MÉDECINS SPÉCIALISTES LIBÉRAUX

Évolution hebdomadaire de la part des actes (consultations, téléconsultations) en lien avec une affection longue durée (ALD) parmi le total des actes réalisés par les médecins spécialistes libéraux en région en 2019, 2020 et 2021

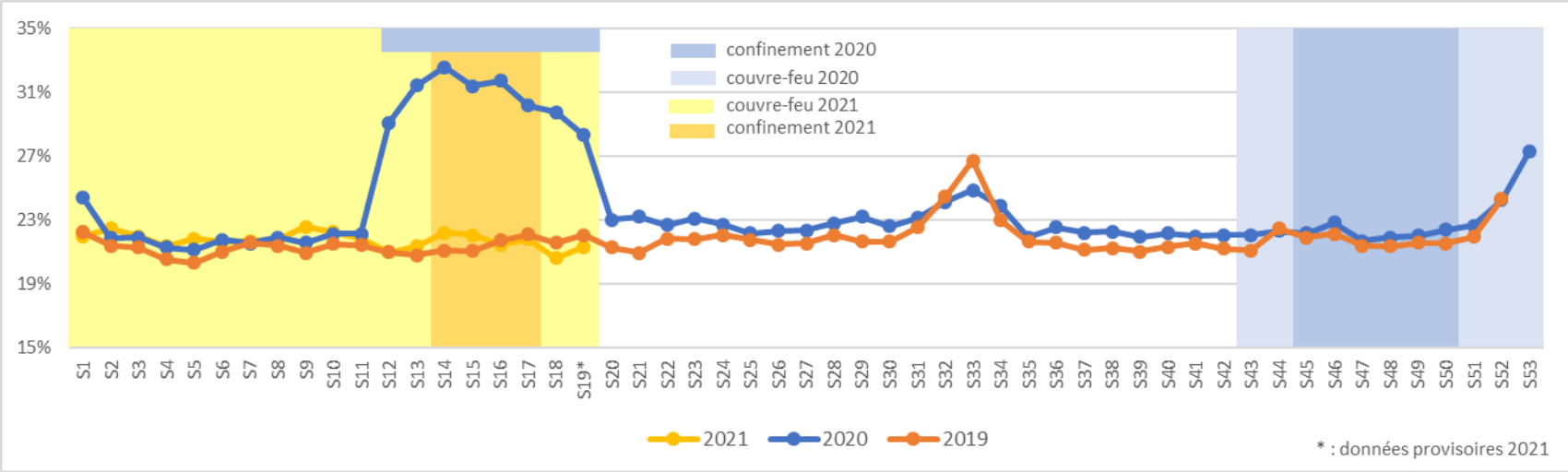

	Nombre d'actes en lien avec une ALD S18 2021	% d'actes en lien avec une ALD S18 2021
04	454	19,6%
05	188	15,9%
06	6 414	22,7%
13	9 191	19,7%
83	4 892	22,1%
84	1 473	16,4%
Paca	22 612	20,6%

Évolution hebdomadaire du nombre total d'actes (consultations dans les cabinets + téléconsultations) réalisés par les médecins spécialistes libéraux en 2020 et 2021

À retenir :

En semaine 18 (S18), les TLC ont représenté 5,1% des actes des médecins spécialistes libéraux ; moins de 9% d'entre eux ont fait de la TLC en S18.

Au total, en comptabilisant les consultations aux cabinets et les TLC, l'activité des spécialistes libéraux a diminué de 8% entre les semaines S17 et S18 dans la région. En cumulé depuis le début de l'année, l'activité a augmenté de 25,3% en 2021 par rapport à 2020, et de 6,0% par rapport à 2019.

Source : Système Informationnel de l'Assurance Maladie (SIAM) Erasme régional - Données en date de soins pour les assurés du Régime Général (RG) – Exploitation Direction de la Coordination de la Gestion du Risque (DCGDR) & Observatoire Régional de la Santé (ORS) Paca.

Notes : 1) Les médecins spécialistes libéraux sont les praticiens de la région qui exercent comme libéraux intégraux, libéraux salariés, libéraux à temps partiel hospitalier ou libéraux à temps plein hospitalier ; la nature d'exercice est déterminée à la date du 25/05/21, depuis la semaine 45 de 2020. Les téléconsultations sont prises en charge sous conditions par l'Assurance maladie depuis le 15/09/18 ; ces conditions ont été assouplies dans le cadre de l'épidémie de Covid-19. 2) Une affection longue durée (ALD) est un problème de santé dont la gravité et/ou le caractère chronique nécessitent un traitement prolongé et une thérapeutique particulièrement coûteuse, et pour lesquelles le ticket modérateur est supprimé. 3) S2 correspond à la semaine n°2 qui a commencé respectivement lundi 07/01/19, lundi 06/01/20 et lundi 11/01/21.

SUIVI DE L'ACTIVITÉ EN VILLE DE CERTAINS PROFESSIONNELS DE SANTÉ EN RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR POUR LES ASSURÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL HORS INDÉPENDANTS

Semaine n°19 (lundi 10 mai – dimanche 16 mai 2021)

MÉDECINS SPÉCIALISTES LIBÉRAUX

Évolution hebdomadaire du nombre de consultations dans les cabinets des médecins spécialistes libéraux en région en 2021 par spécialité

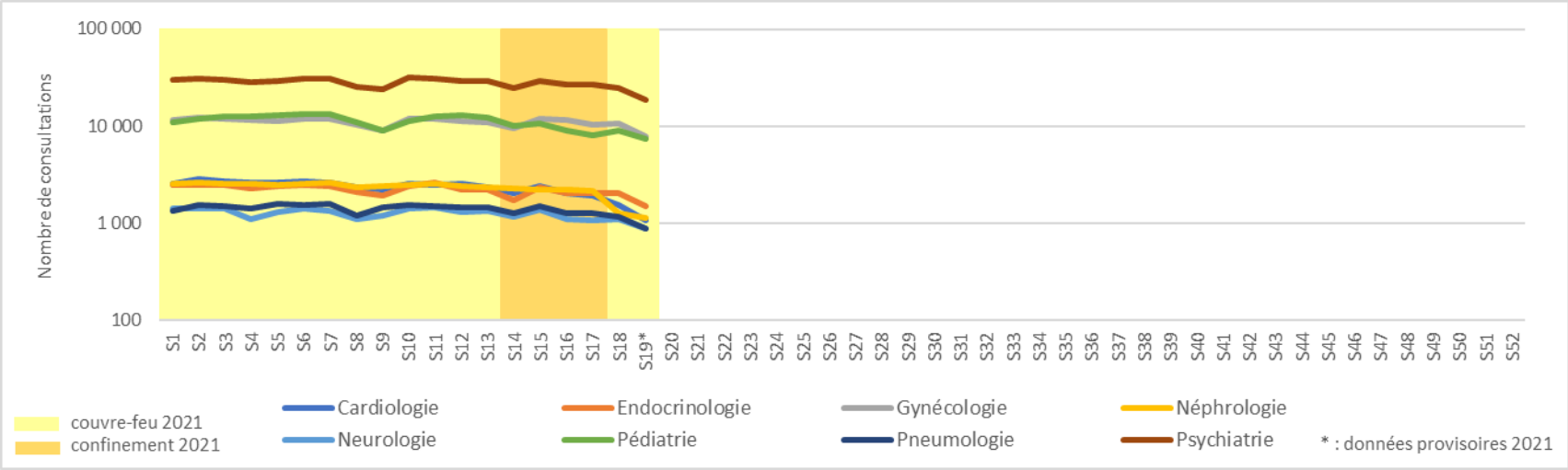

	Nombre de consultations S18 2021	Évolution S18 / S17 2021
Cardiologie	1 554	-18,6%
Endocrino.	2 019	-0,7%
Gynécologie	10 539	0,5%
Néphrologie	1 272	-41,3%
Neurologie	1 108	3,4%
Pédiatrie	8 958	10,3%
Pneumologie	1 162	-8,1%
Psychiatrie	24 406	-8,2%

Évolution hebdomadaire du nombre de téléconsultations (TLC) réalisées par les médecins spécialistes libéraux en région en 2021 par spécialité

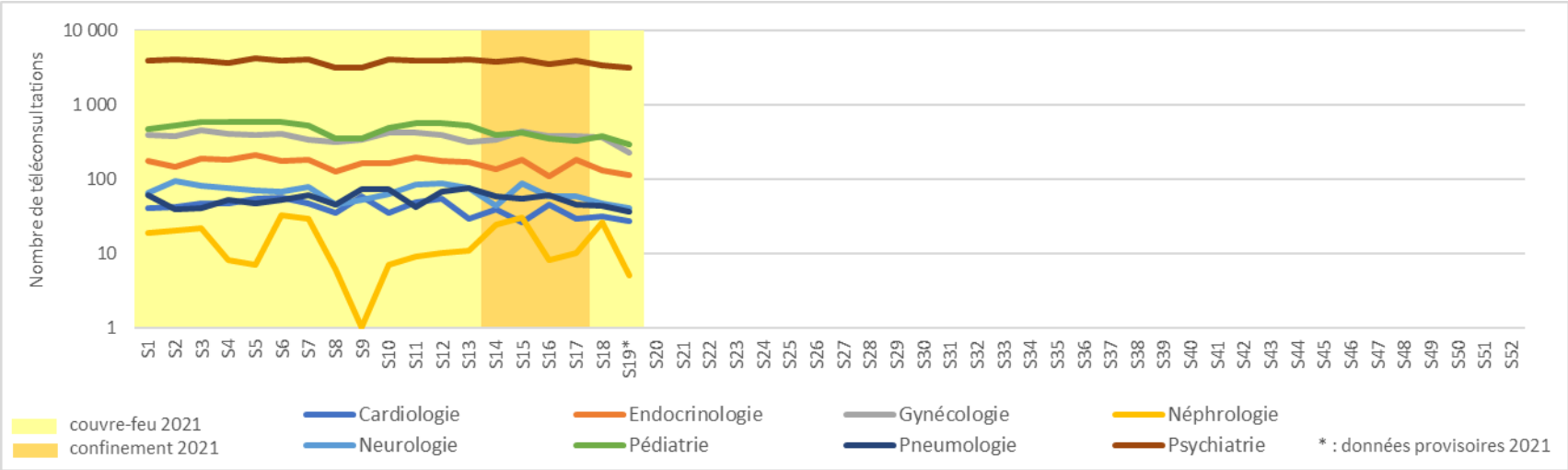

	Nombre de TLC S18 2021	Évolution S18 / S17 2021
Cardiologie	31	6,9%
Endocrino.	131	-27,2%
Gynécologie	365	-4,5%
Néphrologie	26	160,0%
Neurologie	48	-18,6%
Pédiatrie	385	18,1%
Pneumologie	44	-4,3%
Psychiatrie	3 400	-13,6%

Source : Système Informationnel de l'Assurance Maladie (SIAM) Erasme régional - Données en date de soins pour les assurés du Régime Général (RG) – Exploitation Direction de la Coordination de la Gestion du Risque (DCGDR) & Observatoire Régional de la Santé (ORS) Paca.

Notes : Les médecins spécialistes libéraux sont les praticiens de la région qui exercent comme libéraux intégraux, libéraux salariés, libéraux à temps partiel hospitalier ou libéraux à temps plein hospitalier ; la nature d'exercice est déterminée à la date du 25/05/21, depuis la semaine 45 de 2020. Les téléconsultations sont prises en charge sous conditions par l'Assurance maladie depuis le 15/09/18 ; ces conditions ont été assouplies dans le cadre de l'épidémie de Covid-19. S2 correspond à la semaine n°2 qui a commencé respectivement lundi 07/01/19, lundi 06/01/20 et lundi 11/01/21.

SUIVI DE L'ACTIVITÉ EN VILLE DE CERTAINS PROFESSIONNELS DE SANTÉ EN RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR POUR LES ASSURÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL HORS INDÉPENDANTS

Semaine n°19 (lundi 10 mai – dimanche 16 mai 2021)

MÉDECINS SPÉCIALISTES LIBÉRAUX

Part des médecins spécialistes libéraux ayant fait de la téléconsultation en région en 2021 par spécialité

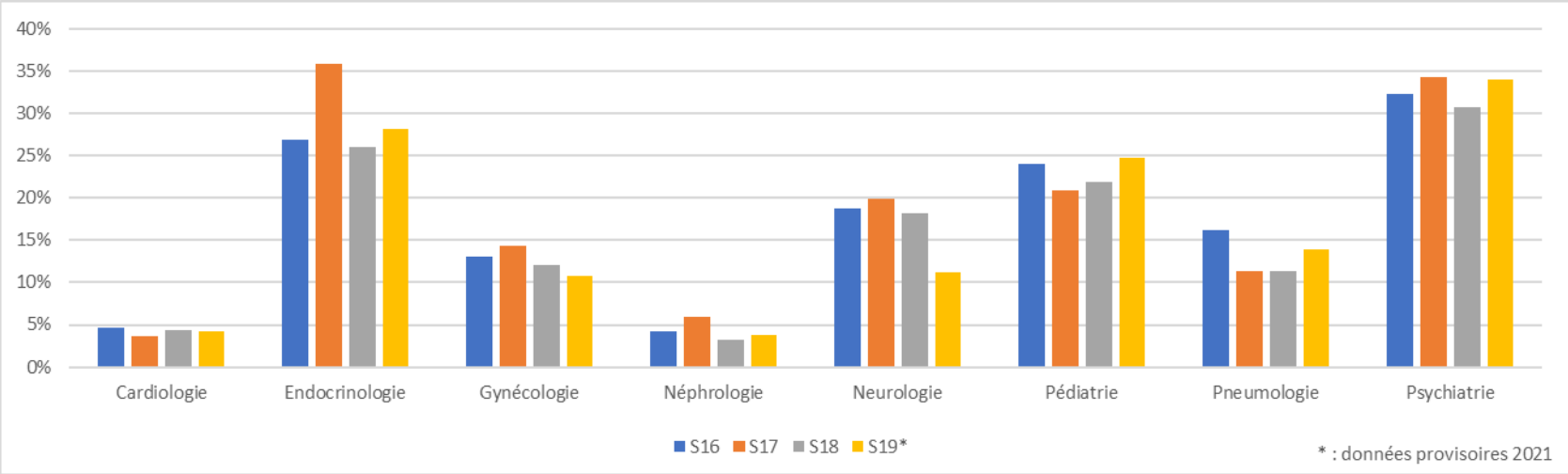

À retenir :

Au total, en comptabilisant les consultations aux cabinets et les TLC, on observe une baisse de l'ac-tivité entre les semaines S17 et S18 dans la région pour les cardiologues (-18,2%), endocrinologues (-2,8%), néphrologues (-40,4%), pneumologues (-7,9%) et psychiatres (-8,9%). Le recours à la TLC est plus fréquent chez les pédiatres (+10,6%) et les neurologues (+2,2%).

Évolution de l'activité totale (consultations dans les cabinets + téléconsultations) des médecins spécialistes libéraux de la région entre 2019 et 2021

	Cardiologie	Endocrinologie	Gynécologie	Néphrologie	Neurologie	Pédiatrie	Pneumologie	Psychiatrie
En 2021 par rapport à 2020 (depuis S2)	-3,4%	+16,0%	+29,1%	+4,7%	+15,3%	+14,6%	-5,9%	+17,3%
En 2021 par rapport à 2019 (depuis S2)	-23,4%	+12,3%	+12,5%	+19,2%	+8,5%	-7,4%	-7,9%	+10,6%

Source : Système Informationnel de l'Assurance Maladie (SIAM) Erasme régional - Données en date de soins pour les assurés du Régime Général (RG) – Exploitation Direction de la Coordination de la Gestion du Risque (DCGDR) & Observatoire Régional de la Santé (ORS) Paca.

Notes : Les médecins spécialistes libéraux sont les praticiens de la région qui exercent comme libéraux intégraux, libéraux salariés, libéraux à temps partiel hospitalier ou libéraux à temps plein hospitalier ; la nature d'exercice est déterminée à la date du 25/05/21, depuis la semaine 45 de 2020. Les téléconsultations sont prises en charge sous conditions par l'Assurance maladie depuis le 15/09/18 ; ces conditions ont été assouplies dans le cadre de l'épidémie de Covid-19. S2 correspond à la semaine n°2 qui a commencé respectivement lundi 07/01/19, lundi 06/01/20 et lundi 11/01/21.

SUIVI DE L'ACTIVITÉ EN VILLE DE CERTAINS PROFESSIONNELS DE SANTÉ EN RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR POUR LES ASSURÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL HORS INDÉPENDANTS

Semaine n°19 (lundi 10 mai – dimanche 16 mai 2021)

INFIRMIERS LIBÉRAUX

Évolution hebdomadaire du nombre d'actes infirmiers (AMI, AIS, DI) à domicile ou en cabinet réalisés par les infirmiers libéraux en région en 2019, 2020 et 2021

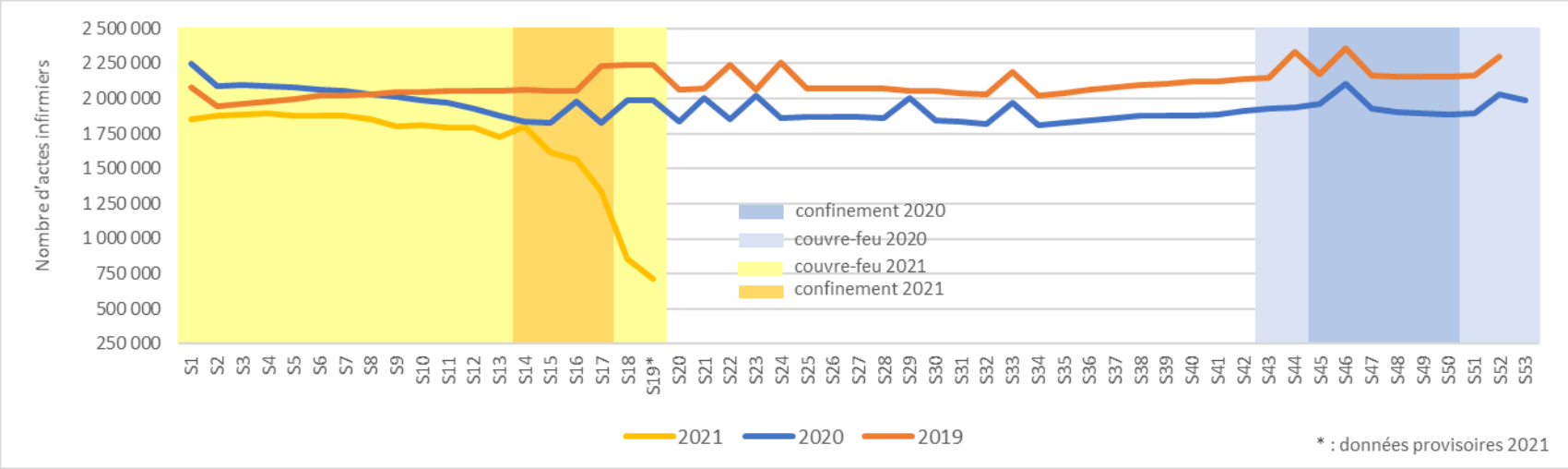

	Nombre actes infirmiers S18 2021	Évolution S18 / S17 2021
04	27 170	-25,2%
05	14 379	-29,4%
06	199 874	-25,5%
13	334 593	-44,3%
83	202 802	-31,5%
84	81 237	-30,5%
Paca	860 055	-35,8%

Évolution hebdomadaire du nombre de télésoins infirmiers (TLS) et part des infirmiers libéraux ayant fait des télésoins en région en 2020 et 2021

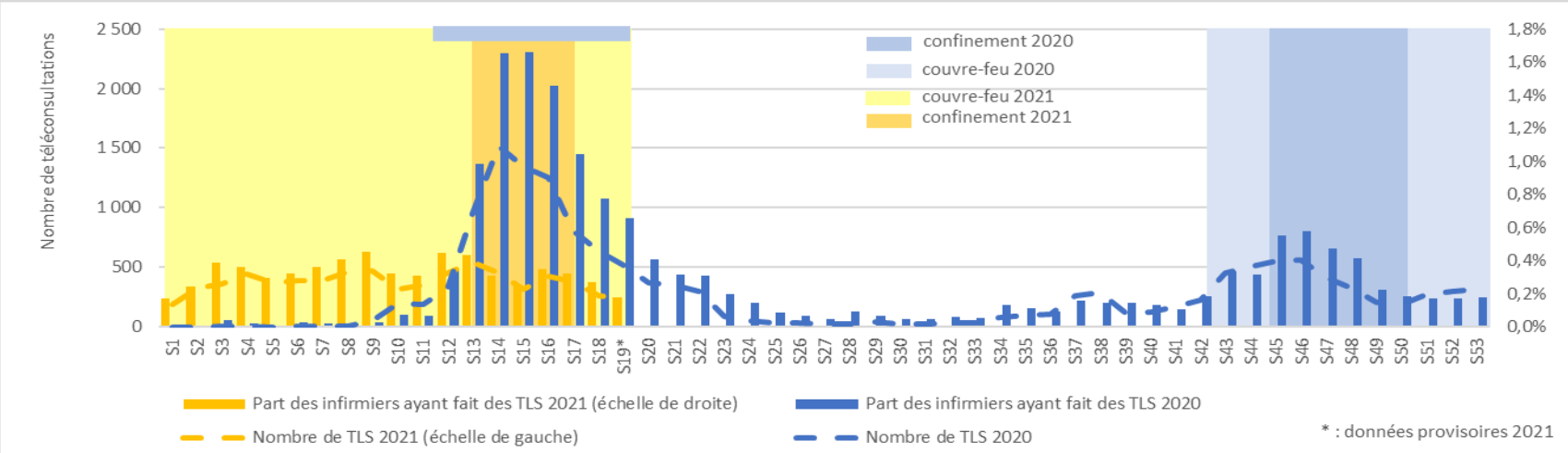

	Nombre de TLS S18 2021	Évolution S18 / S17 2021
04	1	-96,7%
05	0	-
06	5	0,0%
13	15	-82,1%
83	217	-15,6%
84	25	257,1%
Paca	263	-31,3%

Source : Système Informationnel de l'Assurance Maladie (SIAM) Erasme régional - Données en date de soins pour les assurés du Régime Général (RG) – Exploitation Direction de la Coordination de la Gestion du Risque (DCGDR) & Observatoire Régional de la Santé (ORS) Paca.

Notes : Les infirmiers libéraux exercent comme libéraux intégraux, libéraux salariés, libéraux à temps partiel hospitalier ou libéraux à temps plein hospitalier ; la nature d'exercice est déterminée à la date du 25/05/21, depuis la semaine 45 de 2020. Les actes sont les : AIS (actes infirmiers de soins), AMI (actes médicaux infirmiers), DI (démarches de soins infirmiers). Les télésoins sont pris en charge sous conditions par l'Assurance maladie depuis le 01/01/20 ; ces conditions ont été assouplies avec l'épidémie de Covid-19. S2 correspond à la semaine n°2 qui a commencé respectivement lundi 07/01/19, lundi 06/01/20 et lundi 11/01/21.

SUIVI DE L'ACTIVITÉ EN VILLE DE CERTAINS PROFESSIONNELS DE SANTÉ EN RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR POUR LES ASSURÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL HORS INDÉPENDANTS

Semaine n°19 (lundi 10 mai – dimanche 16 mai 2021)

INFIRMIERS LIBÉRAUX

Évolution hebdomadaire de la part des actes infirmiers (à domicile, en cabinet, télésoins) en lien avec affection longue durée (ALD) parmi le total des actes réalisés par les infirmiers libéraux en région en 2019, 2020 et 2021

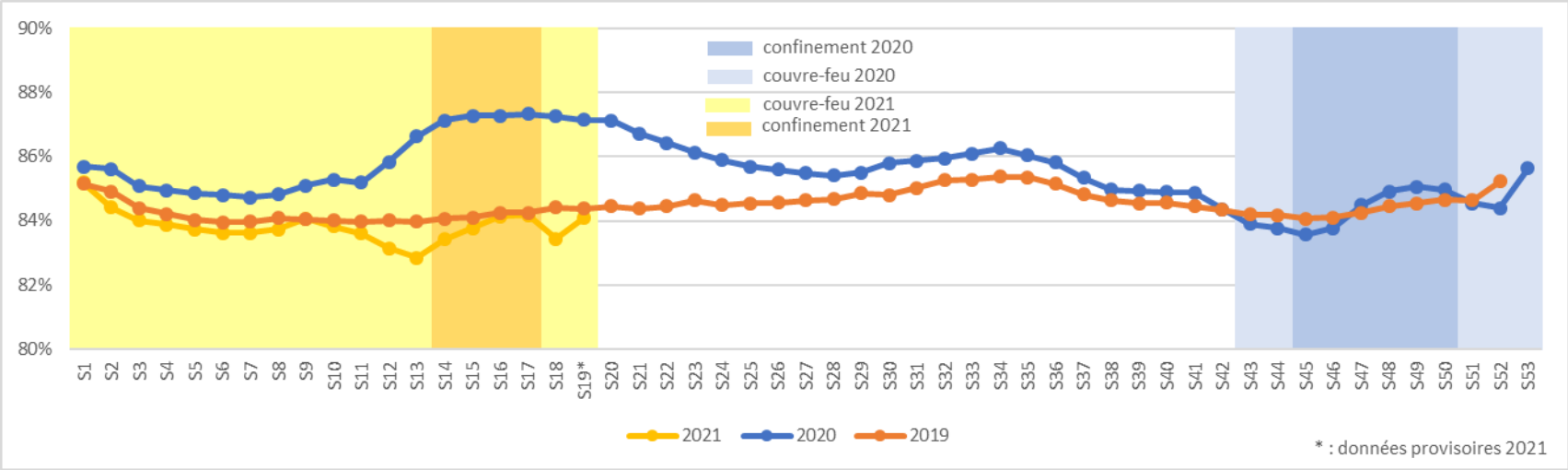

	Nb d'actes en lien avec une ALD S18 2021	% d'actes en lien avec une ALD S18 2021
04	22 548	83,0%
05	11 359	79,0%
06	165 487	82,8%
13	281 002	84,0%
83	169 544	83,5%
84	67 897	83,6%
Paca	717 837	83,4%

Évolution hebdomadaire du nombre total d'actes infirmiers (à domicile + en cabinet + télésoins) réalisés par les infirmiers libéraux en 2020 et 2021

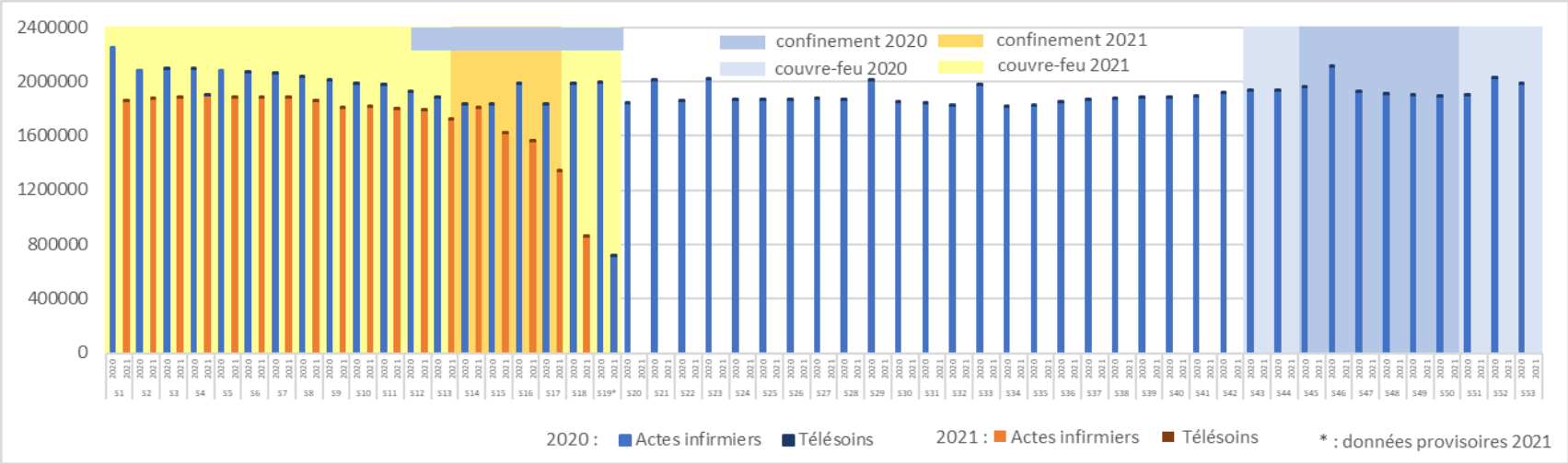

À retenir :

Au total, en comptabilisant les soins à domicile, en cabinet et les TLS, l'activité des infirmiers libéraux a diminué de 36% entre les semaines S17 et S18 dans la région.
La majorité (83,4%) des actes infirmiers sont en lien avec une affection longue durée.
Le recours aux TLS est quasi nul.
En cumulé depuis le début de l'année, l'activité a reculé de 13,3% en 2021 par rapport à 2020.

Source : Système Informationnel de l'Assurance Maladie (SIAM) Erasme régional - Données en date de soins pour les assurés du Régime Général (RG) – Exploitation Direction de la Coordination de la Gestion du Risque (DCGDR) & Observatoire Régional de la Santé (ORS) Paca.

Notes : 1) Les infirmiers libéraux exercent comme libéraux intégraux, libéraux salariés, libéraux à temps partiel hospitalier ou libéraux à temps plein hospitalier ; la nature d'exercice est déterminée à la date du 25/05/21, depuis la semaine 45 de 2020. Les actes sont les : AIS (actes infirmiers de soins), AMI (actes médicaux infirmiers), DI (démarches de soins infirmiers). Les télésoins sont pris en charge sous conditions par l'Assurance maladie depuis le 01/01/20 ; elles ont été assouplies avec l'épidémie de Covid-19. 2) Une affection longue durée (ALD) est un problème de santé dont la gravité et/ou le caractère chronique nécessitent un traitement prolongé et une thérapeutique particulièrement coûteuse, pour lesquelles le ticket modérateur est supprimé. 3) S2 est la semaine n°2 qui a commencé respectivement lundi 07/01/19, lundi 06/01/20 et lundi 11/01/21.